

Immatriculations de voitures en 2017

Le diesel en perte de vitesse

En 2017, pour la première fois depuis plus de 15 ans, les immatriculations de voitures diesel neuves sont moins nombreuses que celles des véhicules essence. Le diesel recule dans tous les départements néo-aquitains excepté la Vienne. Les émissions moyennes de CO2 restent globalement stables en 2017 en Nouvelle-Aquitaine comme en France. Le nombre de véhicules pénalisés par un malus augmente, alors que les véhicules bénéficiant d'un bonus sont nettement moins nombreux.

En Nouvelle-Aquitaine, près de 177 500 voitures neuves ont été immatriculées dans la région au cours de l'année 2017. Ce volume augmente de près de 7 % par rapport à 2016, soit 3 points de plus qu'au niveau national.

Perte de la suprématie du diesel, l'essence en tête des motorisations

La part du diesel (Cf. figure n°1) est en retrait continu depuis quelques années.

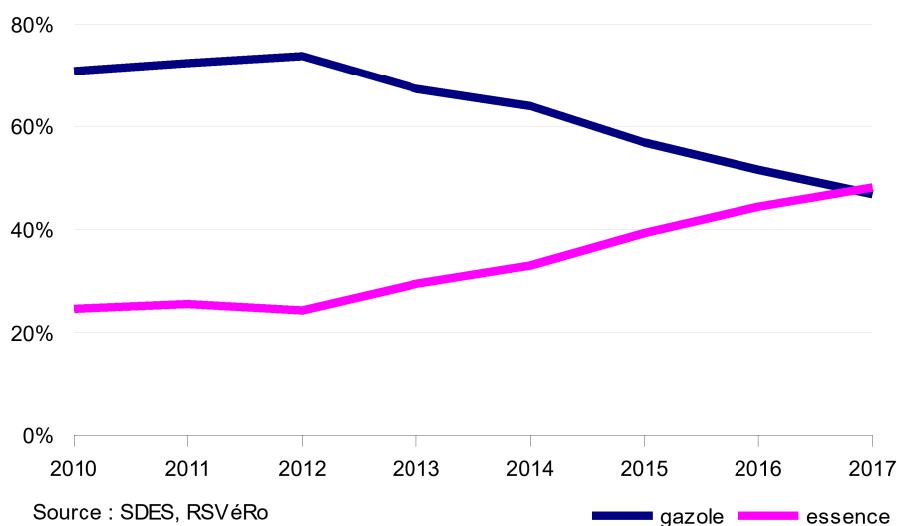
En 2017, elle s'élève à 47 % des voitures particulières neuves contre 74 % en 2012.

Pour la première fois, depuis plus de 15 ans, la part du diesel dans les immatriculations de voitures particulières neuves est inférieure à celle des motorisations essence. L'objectif d'améliorer la qualité de l'air et une fiscalité de moins en moins avantageuse pour la motorisation diesel participent à cette évolution.

Transition énergétique

Fig. 1 - Le ciseau essence / diesel se ferme

Evolution de la part des motorisations à énergie fossile en Nouvelle-Aquitaine, en %



Immatriculations 2017 – Le diesel en perte de vitesse

Cependant d'un département à l'autre, les variations des parts du diesel et de l'essence ne sont pas les mêmes. La part du diesel dans les achats de voitures particulières neuves régresse partout en 2017 notamment en Corrèze, Pyrénées-Atlantiques et Charente.

En revanche, les motorisations diesel augmentent en volume dans le département de la Vienne (près de 8,3 %).

Le décrochage du diesel profite avant tout aux motorisations essence.

Cette dernière énergie représente désormais près d'un véhicule neuf sur deux, contre seulement un sur quatre en 2012. Le regain des motorisations essence atteint tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine, en particulier ceux de la Vienne et du Lot-et-Garonne.

Les hybrides : une accélération des immatriculations

Globalement, les motorisations alternatives (hybrides, électriques...) aux énergies fossiles (diesel, essence), bien qu'en augmentation, restent encore largement minoritaires. Les hybrides profitent mieux de ce recul du diesel que leurs homologues électriques (Cf. figure n°2).

Fig. 3 – La diminution des émissions de CO2 marque une pause
Evolution des émissions de gaz carbonique, en %

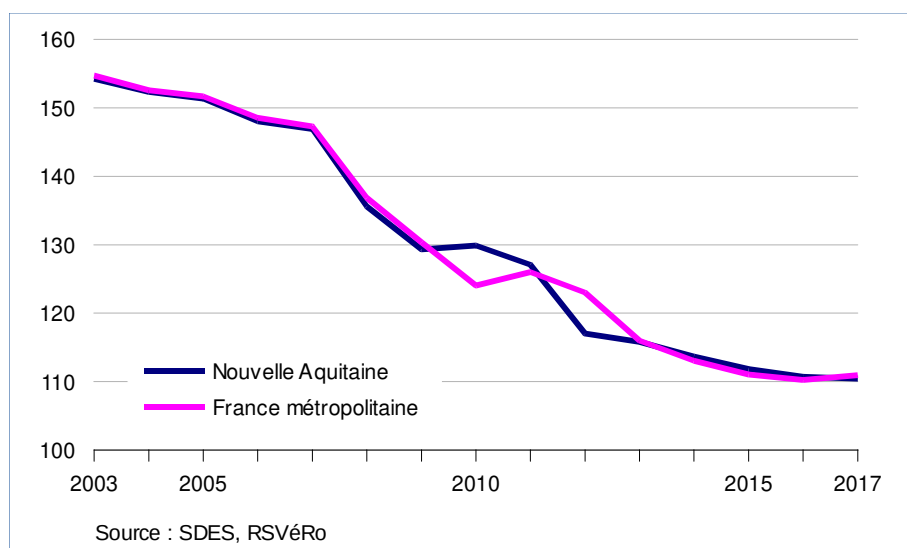
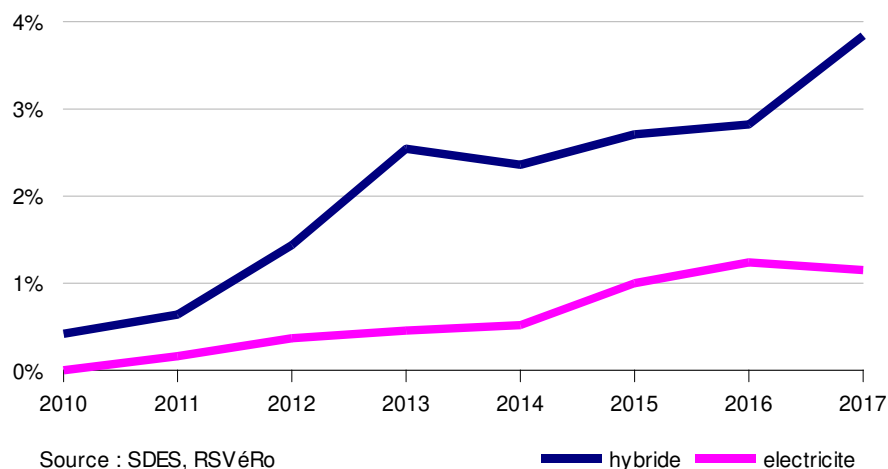


Fig. 2 – Les hybrides séduisent de plus en plus

Evolution de la part des motorisations alternatives en Nouvelle-Aquitaine, en %



L'achat de voitures hybrides décolle, en Nouvelle-Aquitaine (Cf. figure n°2). La part des motorisations hybrides passe de 0,5 % en 2010 à 3,7 % en 2017. Le nombre des nouvelles immatriculations hybrides augmentent de 42 % entre 2016 et 2017, soit 13 points de plus que la moyenne nationale.

Les électriques ne font toujours pas d'étincelles, surtout en Nouvelle-Aquitaine

En 2017, les motorisations électriques peinent encore à séduire. Elles représentent moins de 1,5 % des immatriculations tant régionales que nationales. La part des véhicules électriques reste encore confidentielle. En Nouvelle-Aquitaine, la progression des voitures électriques est moindre qu'au plan national (+ 2 % en un an contre + 11 % en France). Ce type de motorisation a donc encore moins séduit en 2017 les acheteurs néo-aquitains que le français moyen.

D'un point de vue technique, leur autonomie jugée trop faible, est un frein important pour des longs parcours. D'un point de vue économique, leur coût reste élevé malgré les dispositifs d'aides à l'achat.

Avec une part croissante des motorisations alternatives (hybrides et électrique) aux énergies fossiles, les

Immatriculations 2017 – Le diesel en perte de vitesse

émissions moyennes de CO₂ ont connu une tendance baissière marquée depuis quelques années (Cf. figure n°3). Le durcissement des normes d'émission pour les moteurs neufs explique, en partie, cette évolution.

La tendance à la diminution des émissions de CO₂ marque une pause

En 2017, les émissions de CO₂ (Cf. définitions) se stabilisent (110,4 gr/km en 2017 contre 110,2 gr/km en 2016). Elles repartent cependant à la hausse à partir de septembre 2017 dans la région. Ce phénomène est observé de la même façon au niveau national. En Nouvelle-Aquitaine, les émissions annuelles moyennes restent légèrement inférieures à celles observées au niveau national.

Des différences d'émissions notables entre départements apparaissent (Cf. figure n°4). Les émissions sont faibles en Lot-et Garonne, Charente-Maritime et Gironde et plus élevées dans la Vienne, la Haute Vienne et en Creuse.

Un nombre de malus écologiques en augmentation, des bonus en chute

La part des voitures particulières subissant un malus est passée de 14,5 % en 2016 à plus de 17 % en 2017 en Nouvelle-Aquitaine, alors même que les bonus distribués chutent nettement cette année passant de 3,5 % en

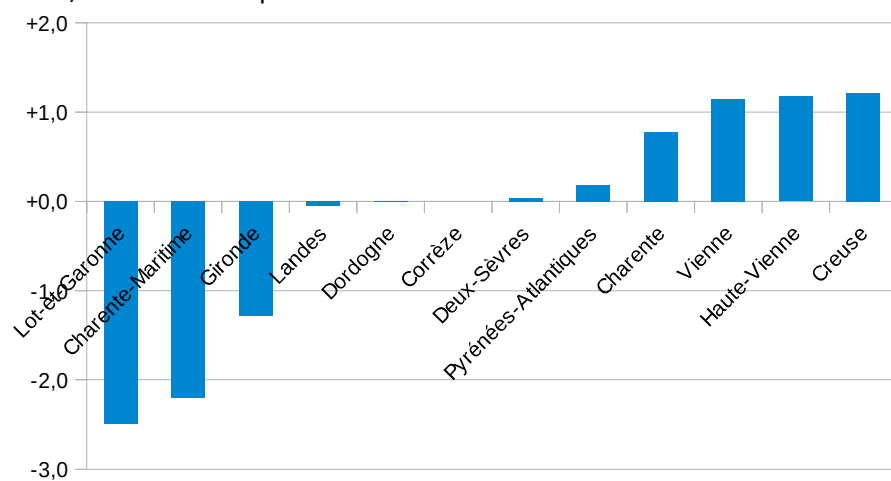
2016 à 1,5 % en 2017.

Les mêmes tendances sont observées au niveau national tant pour les malus avec 15 % en 2016 à un peu plus de 18 % en 2017 que pour les bonus au plan national en baisse nette (3,5 % en 2016 contre 1,7 % en 2017). Dans la région, les évolutions sont différenciées selon les départements. L'augmentation entre 2016 et 2017 est la plus faible en Gironde (+1,8 point) et la plus forte en Pyrénées-Atlantiques (+3,6 points). Ce dernier département se caractérise à la fois par la part de voitures avec malus la plus élevée de Nouvelle-Aquitaine en 2016, mais aussi par la progression la plus élevée en 2017.

Le durcissement de la réglementation pourrait expliquer en partie ces résultats. En effet, les acheteurs peuvent anticiper, de quelques semaines l'achat d'un véhicule peu économe en énergie et plus émetteurs de CO₂, de manière à être moins pénalisés par le malus.

Fig. 4 – Des émissions de gaz carbonique différenciées selon les départements

Ecarts à la moyenne régionale des émissions de CO₂ par département en 2017, en nombre de points de %



Source : SDES - RSVéRo

Définitions

Énergies fossiles

Les motorisations dites « à énergies fossiles » utilisent exclusivement du gazole ou de l'essence. Les hybrides associent des motorisations thermiques et électriques le plus souvent.

Émissions conventionnelles

Les émissions conventionnelles de CO₂ (dioxyde de carbone) prises en compte sont celles mentionnées sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

Bonus/malus

Le système du bonus vise à encourager l'acquisition de véhicules à faible émission de CO₂, via une aide financière à l'achat ou à la location de longue durée (2 ans et plus). Mis en place en 2008, les seuils d'attribution de cette aide sont revus annuellement afin d'adapter progressivement le parc de véhicules à des normes moins polluantes.

En 2017, les véhicules utilisant en tout ou partie du gazole n'avaient le droit à aucun bonus, quelles que soient leurs émissions.

Source des données

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RS VéRo) géré par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et Solidaire (MTES). Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir du système d'immatriculation des véhicules (SIV) géré par l'Agence nationale des titres sécurisés du ministère de l'Intérieur.

Champ de l'étude

Dans cette publication, l'analyse porte sur la mise en service de voitures particulières neuves immatriculées dans l'année, hors les véhicules suivants :

- * en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ; de l'administration civile de l'État ;
- * militaires ;
- * en W garage (véhicule en essais dans le garage),
- * W immatriculation temporaire, (en attente de formalités).

Pour en savoir plus

Données nationales, régionales et départementales :

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/r/vehicules-routiers-immatriculations.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=25507&cHash=73b29c942b12dbc2f52ad551f26429d9

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

Directeur de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteur : Guy-François Lacan

Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques...

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/i/vehicules-routiers.html>

Courriel : poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007